

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANS DE LA COMMUNE DE PARIS.

Extrait du Procès-Verbal de l'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune de Paris.

Du Vendredi 2 Octobre 1789.

SUR la Repréſentation faite par MM. du Comité des Subſiſtances, que pluſieurs Boulangers n'étoient pas en état, par la médiocrité de leur fortune, de profiter de la permiſſion qui leur étoit donnée, d'aller acheter au dehors les Grains & les Farines dont ils ont beſoin, & que l'abondance & la ſûreté des Approviſionnemens s'augmenteroient en multipliant les ſoins & l'activité de ceux qui en ſont les premiers inſtrumens; que pour y parvenir, & venir au ſecours des Citoyens honnêtes, dont la ſituation arrête le zèle, rien n'étoit plus utile que d'offrir à la Communauté des Boulangers, de leur prêter une ſomme de 300,000 liv., qui,

diſtribuée à ceux d'entr'eux qui auroient beſoin de ſecours, les mettroient à même de faire des achats, & rendre l'abondance.

L'Aſſemblée a arrêté qu'il ſera offert à la Communauté des Boulangers, le prêt d'une ſomme de 300,000 liv., qui, répartie entre ceux qui n'attendent que des avances pour faire des emplettes de Grains & de Farines, pourront leur rendre une activité que les circonſtances ont ſuſpendue, & emploieront, au profit de la Subſiſtance des Citoyens, leur zèle, leurs ſoins & leurs Ouvriers; & pour fournir au prêt de cette ſomme, dont l'emploi eſt ſi intéreſſant, l'Aſſemblée ordonne qu'il ſera ouvert une Souſcription, dont les conditions ſeront inceſſamment publiées.

L'Aſſemblée ordonne que le préſent Arrêté ſera imprimé, affiché & envoyé à tous les Diſtricts.

Signé, *Bailly*, Maire; *Vauvilliers* & *Moreau-de S.-Méry*, Préſidens; *Brouſſe-Desfaucherets* & *de Joly*, Secrétaires.

De l'Imprimerie de LOTTIN, l'aîné, & LOTTIN de S.-Germain, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la VILLE, rue S.-André-des-Arcs, (N°27) 1789.

